



Réunion d'information
participation citoyenne



La fête à Peyrignac

1 - Les artisans en plein travail !!

2 - La messe dans le parc du château avec les confréries et la chorale de la Bachellerie



Festivités de Noël

3 - Chant des enfants lors du marché de Noël de l'amicale laïque

4 - Goûter de Noël pour les enfants de la commune



Un « Passage de Témoin » à assurer !

Comme vous le savez, au printemps 2020, des élections municipales sont prévues sur le territoire. La commune de Peyrignac est donc concernée.

En premier lieu et afin que nul ne l'ignore et le prenne bien au sérieux, je veux confirmer à la population ce que j'ai annoncé à tous ceux et celles qui m'ont interrogé sur le sujet, à savoir que je ne solliciterai pas un nouveau mandat de Maire. Je l'ai d'ailleurs annoncé officiellement au Conseil municipal.

En effet, après trois mandats auxquels s'ajoutent des fonctions d'adjoint avec monsieur Gay, soit 25 ans de services, il est temps de tourner la page d'autant que mes scores à Peyrignac s'effritent au fil des ans. Il ne faut donc pas solliciter le mandat de trop.

Pour preuve, lors des dernières élections municipales, sur quinze élus, je fermais la marche en onzième place. La situation a été pire encore aux élections cantonales de 2015 et alors que les habitants auraient dû largement soutenir un des leurs, sur 438 inscrits sur les listes électorales, je n'ai eu avec ma colistière que 218 voix soit moins de 50 % des électeurs. En effet, 107 électeurs se sont abstenus ou ont voté blanc ou nul et 113 ont voté pour nos concurrents soit 220 électeurs qui ne se sont pas prononcés en notre faveur.

Qui plus est, en 2014 aux dernières élections municipales, 272 voix s'étaient portées sur mon nom contre seulement 218 un an plus tard soit une perte de 54 voix en un an alors que l'écart au final entre les deux équipes aux élections départementales n'était que de 19 voix !

Bien évidemment, cela devait être dit d'autant que s'y ajoute, comme chez beaucoup de maires qui ne se représentent pas, la lassitude provenant de la multiplication des problèmes de bas étage à résoudre au quotidien, la superposition des règles et des normes de plus en plus tatillonnes. Quand s'y ajoutent les réunions inutiles (la réunionite), les difficultés financières découlant de la baisse des dotations et subventions qui conduisent bon gré mal gré à réduire la voilure et à retarder les travaux alors que les populations demandent toujours plus, la coupe est pleine.

Les intercommunalités n'apportent guère si l'on se réfère par exemple de l'assainissement et aux ordures ménagères, des domaines transférés à la communauté de communes pour lesquels nous continuons à faire le travail avec nos agents sans être remboursé ou mal remboursé.

Par contre, dans nos communes rurales et à la différence des villes, c'est le Maire, ses adjoints ou/ et le secrétariat de mairie qui gèrent les problèmes ingrats du quotidien : bruits, querelles de voisinage, formalités administratives diverses qui nous font plus ressembler à des assistantes sociales qu'à des élus.

Voilà rapidement brossées les raisons de la décision prise ce qui implique que les habitants qui se sentent concernés vont devoir s'activer pour prendre le relais à deux mois et demi environ des élections.

En cette période de vœux, je vous souhaite à tous et à la commune la meilleure année possible en 2020.

S. PEDENON

MANIFESTATIONS DE DEBUT D'ANNEE 2020

Les vœux à la population de fin de mandat : ils se dérouleront le vendredi 24 janvier à partir de 18h00 à la salle des fêtes.

Le repas des aînés est prévu le dimanche 02 février à partir de 12h30 au restaurant « Le Tavelou ». Il est réservé aux habitants permanents de la commune ayant 60 ans et plus ainsi qu'à leur conjoint. Les inscriptions sont prises en mairie.

AU REVOIR GINO ...

Notre ami Gino GAVA nous a donc quitté à 71 ans après une longue maladie. Pendant les deux derniers mandats, il avait exercé les fonctions d'adjoint à la mairie affecté à l'entretien des bâtiments et du secteur assainissement, ce qu'il faisait à la perfection.

Natif de la région bordelaise, il avait trouvé à Peyrignac son havre de paix en achetant une grange qu'il avait entièrement et bien restaurée après avoir occupé sur la commune un logement locatif. Dès son arrivée, il avait tissé des liens de camaraderie avec les habitants et s'était beaucoup impliqué dans la vie associative avant de rejoindre naturellement le Conseil municipal où ses compétences dans les métiers du bâtiment étaient fort utiles pour réparer ici ou là.

Grand voyageur, à 20 ans il quittait avec son épouse le pays pour rejoindre pendant une dizaine d'années l'Afrique du Sud où il travaillait dans les mines à l'entretien des installations et c'est dans ce pays que sont nés ses deux enfants. Revenu en métropole, il se tournait alors vers les industries papetières du secteur ce qui l'amenait entre autre à Condat et à Peyrignac pour s'y loger. D'un contact jovial, serviable et naturellement de bonne humeur, il ne laisse que de bons souvenirs à ceux qui l'ont fréquenté et la commune lui est reconnaissante pour son activité au service des autres.

LES ACTIVITÉS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES A LA RENTRÉE 2019/2020

Notre nouveau regroupement pédagogique entre La Bachellerie, Peyrignac et Saint-Rabier en service depuis la rentrée scolaire 2018/2019 fonctionne de façon très satisfaisante et l'organisation mise en place est appréciée des élèves, enseignants et parents.

** Les effectifs actuels*

Site de La Bachellerie (de la petite section au C.P. inclus) :

- 15 enfants en petite et moyenne section
- 16 enfants en moyenne section
- 13 enfants en grande section
- 13 enfants en C.P.

soit 57 au total répartis en trois classes dont 16 élèves venant de Peyrignac (c'est à dire 28 %).

Site de Peyrignac (classes de C.E.1 et C.E.2) :

- 16 C.E.1
- 17 C.E.2

soit 33 élèves répartis en deux classes à effectif réduit issues des trois communes tel que prévu pour favoriser l'apprentissage de la lecture et des mathématiques.

Site de Saint-Rabier :

- 19 C.M.1
- 27 C.M.2

soit 46 élèves au total provenant des trois communes.

** La participation de la commune à la rétribution du personnel communal de La Bachellerie affecté aux classes maternelles*

Dans les écoles maternelles, il est fait appel dans chaque classe (hors C.P.) à du personnel communal de soutien à l'enseignant pour encadrer les jeunes enfants et participer aux activités pédagogiques organisées, étant précisé que ce personnel vient également en appui à la cantine. La Commune participe à la rétribution de ce personnel et c'est ce que nous faisons avec la commune de Châtres lorsqu'elle était chargée de ces classes en versant une contribution forfaitaire de 6 000 € par an.

Il en est de même à La Bachellerie et le calcul se fait en prenant en compte les frais de personnels communaux affectés à ces tâches, divisés par le nombre d'élèves encadrés, ce qui donne un coût par élève appliqué ensuite au nombre d'élèves de chacune des communes.

Ainsi, pour 2019, la dépense nous incombant est de 9 472,58 € pour la période de janvier à juin 2019 et de 6 272,76 € de septembre à décembre 2019 soit un total de 15 745,34 €.

** L'équipement en matériel informatique*

Les Autoroutes du Sud de la France (ASF) ont remplacé leur matériel informatique qui peut malgré tout être encore utilisé. Saisissant l'opportunité, des parents d'élèves domiciliés à Peyrignac et travaillant dans l'entreprise, ont pu obtenir que 10 ordinateurs d'occasion soient affectés à l'école de la commune. Nous remercions donc nos généreux donateurs qui vont ainsi permettre aux élèves de C.E.1 et C.E.2 de mieux découvrir les joies de l'informatique.

Afin de conserver en lieu sûr ces matériels fort utiles, nous avons acheté un meuble sécurisé.

** Les travaux*

La salle de classe du directeur s'est vue rafraîchir par le changement du lino au sol. Les peintures murales seront effectuées courant 2020 pendant une période de vacances scolaires.

** A la cantine : des menus végétariens !*

Dans le cadre de la loi « Egalim », il est prévu sur une période expérimentale de 2 ans que des menus « végétariens » soient servis en cantine ; c'est à dire sans viande, ni poisson, ni crustacés ou fruits de mer au moins une fois par semaine.

Cette mesure s'applique à titre obligatoire pendant la durée de l'expérimentation de 2 ans au cours de laquelle les produits laitiers ou les œufs seront servis un jour par semaine.

Ces nouvelles mesures doivent être mises en application d'ici 2022 et elles l'ont été immédiatement à Peyrignac.

PERSONNEL COMMUNAL : DES MODIFICATIONS DE FONCTION ET D'EMPLOI

** Au niveau des agents communaux*

A la rentrée de septembre, plusieurs mesures d'adaptation ont été prises en matière de gestion du personnel communal.

Le transport scolaire ayant été confié à l'entreprise Chèze de Terrasson par la Région Aquitaine, Fanny Lacoste a donc rejoint cette société pour le transport des enfants entre Peyrignac, Châtres et La Bachellerie.

De son côté, Nadia Raynaud a rejoint la commune du Lardin pour y occuper une fonction de secrétariat/accueil à la maison médicale ce qui a provoqué quelques réorganisations tant à la mairie qu'au niveau du transport scolaire, ses précédents postes.

Ainsi, l'accompagnement des enfants dans le bus de ramassage scolaire matin et soir est désormais assuré par Béatrice Dhabit.

Pour ce qui est des fonctions de Nadia au secrétariat de mairie, elles ont été confiées à Bernadette Carré, à titre expérimental pendant trois mois, le temps nécessaire pour apprécier si ce schéma peut fonctionner, avec l'engagement malgré tout en période d'excès de charge, de faire appel à la cellule

de remplacement existant auprès du Centre de gestion agréé de la Dordogne (périodes budgétaires, électorales, de congés etc...). Au terme de ce délai, un nouveau point sera fait.

Virginie Lapouyade a vu son temps de travail augmenté à la garderie matin et soir en remplacement partiel de Fanny.

A compter du 1^{er} janvier 2020, sur décision du Conseil municipal de Châtres, Laurent Beau ne sera plus rattaché à cette dernière commune où il exerçait 12 heures par semaine. Il rejoint donc ainsi Peyrignac à temps plein.

Les autres agents n'ont pas été concernés par ces mouvements.

*** Réduction du nombre d'adjoints de trois à deux**

A la suite du décès de notre ami Gino GAVA et compte tenu de l'élection prochaine d'une nouvelle équipe, il a été décidé de répartir ses tâches portant sur les bâtiments communaux, l'assainissement et l'électricité/éclairage public entre le Maire et Aimé Latour, premier adjoint.

TRAVAUX DIVERS : REALISÉS, EN COURS OU À VENIR



Aménagement du stationnement en centre bourg

Chacun a pu constater que malgré la création d'un nombre significatif d'emplacements de stationnement en centre bourg (devant la salle des fêtes et l'église, à l'arrière de la mairie, voire sur le plateau scolaire), un certain nombre de clients des commerces du multiple rural se garent devant l'alimentation voire en bordure du muret situé de l'autre côté de la voie cela crée parfois un goulot d'étranglement qui ne permet plus de se croiser.

Il a donc été décidé d'aménager ce secteur afin de permettre aux véhicules de livraison de se garer en matinée, c'est à dire :

- En créant un espace devant l'alimentation en reculant les bacs à fleurs vers le commerce pour réserver une enclave de stationnement.
- En installant un panneau interdiction de stationnement en matinée au moment où se font les livraisons.

Nous vous demandons donc de bien vouloir respecter ces prescriptions même s'il faut faire une trentaine de mètres à pied !



Extension du cimetière

L'acquisition d'une parcelle d'environ 5 000 m² sise au-dessus du cimetière appartenant actuellement à la famille Lacombe (que nous remercions) est en bonne voie et nous n'attendons plus que la numérotation par le service du cadastre ainsi que les documents cadastraux établis par le géomètre et partageant la parcelle. Le piquetage délimitant la partie du terrain cédé a été réalisé et signé par les parties. L'acte de vente sera donc établi par nos soins à brève échéance.



Extension de l'aire de jeux et installation d'un « city-stade » sur le plateau scolaire

La dernière opération en date réalisée en fin d'année a consisté à installer quatre nouveaux jeux sur l'espace enherbé entre le terrain de pétanque actuel et le futur city-stade.

Pour ce qui est du city-stade, nous avons été retardés dans cette opération car il est apparu que la proximité du château et d'un (soit disant) sarcophage mérovingien, situé vers la cantine, rendait nécessaire le dépôt d'une demande de permis d'aménager (une sorte de permis de construire) afin

de définir :

- les couleurs des buts et des clôtures tout autour du city-stade et de vérifier que cet ensemble s'intègre bien en centre-bourg ce qui est de la compétence des monuments historiques.

- si le sarcophage (enterré bien sûr et que personne n'a jamais vu !) permet bien la réalisation de cette opération. Cela nécessite la consultation de la Région Aquitaine et plus précisément de la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles). Le permis d'aménager devrait mettre quatre mois pour être délivré ; le genre de paperasserie qui hérisse !

Pour ce faire, nous avons donc été obligés de prendre un architecte (1 000 € H.T. à la sortie). L'instruction est en cours mais nous ne désespérons pas de voir le city-stade achevé au printemps avec un terrain permettant de pratiquer indifféremment du foot, basket, handball, volley et badminton.

Au final, la dépense sera de l'ordre de 15 380 € H.T. pour la fourniture des cinq jeux supplémentaires, des 2 poteaux de but, de la réfection de la clôture et du traçage des lignes. Ces divers équipements seront fournis et installés par l'entreprise Mefran Collectivités.

La plateforme de jeux en enrobé plus les clôtures autour du city-stade seront réalisées par l'entreprise T.C.T.P. basée dans la zone du Rousset à Azerat pour 12 643,50 € H.T. soit au total 33 628,20 € TTC.

Sur ce chantier qui devrait clôturer, en presque vingt ans, l'aménagement du bourg de haut en bas, nous bénéficions de 25 % de subventions du Conseil départemental, plus 25 % de l'État au titre de la DETR. Nous sommes en attente d'une dotation complémentaire du conseil départemental et une autre du Crédit Agricole pour lesquelles nous avons quelques espoirs.



Réfection de la route de La Brousse et du haut du village des Perds

Il devrait être entrepris à brève échéance la phase préparatoire aux travaux de la route de La Brousse jusqu'au gymnase qui devrait être portée à 4 m de chaussée plus une allée piétonne latérale. Ainsi, il serait procédé dans un premier temps au nivellement des accotements pour créer cette voie piétonne, installer une poutre de rive, buser ou/et curer le fossé par endroits etc.

Aux beaux jours en 2020, il sera ensuite procédé au goudronnage de cette voie, en étalant un double enrobage de grave émulsion puis un revêtement bicouche.

Il sera également procédé à l'aménagement du haut du village des Perds dans le prolongement des travaux réalisés en 2018 en canalisant les eaux pluviales par un réseau souterrain busé et en goudronnant dans la foulée.

La dépense de cet ensemble de travaux confié à l'entreprise Lagarde & Laronze, moins onéreuse que ses concurrents, est de 35 650 € TTC.



Dépenses d'investissement réalisées par le conseil municipal lors du dernier mandat (2014/2018)



Sont prises en compte les données chiffrées des comptes administratifs votés par le Conseil municipal suite à la clôture de chaque exercice.

Les annuités des emprunts ne sont pas mentionnées dès lors qu'il ne s'agit pas d'une dépense d'investissement stricto sensu.

Année	Montant de la dépense totale en TTC		Dont opérations significatives	
			Intitulé	Montant
2014	Budget principal 281 220,00 € Transport scolaire (bus) 62 808,00 €		Signalétique de rues	8 400,00 €
			Achat grange en centre bourg	15 000,00 €
			Voirie	24 343,00 €
			Aménagement Grande Rue et Place de La Bonnelle	205 864,00 €
			Salle périscolaire	9 837,00 €
2015	152 243,00 €		Solde Grande Rue et Place de La Bonnelle	99 453,00 €
			Voirie	25 743,00 €
			Aménagement grange/local technique	15 503,00 €
2016	48 297,00 €		Vitreaux église et menuiseries local technique	15 365,00 €
			Voirie	12 450,00 €
			Tableau numérique école 1ère classe	7 504,00 €
2017	135 681,00 €		Voirie	17 107,00 €
			Eclairage public La Chapoulie	13 090,00 €
			Solde vitreaux église	3 047,00 €
			1ère tranche aire de jeux	18 062,00 €
			Grange : menuiserie + électricité	4 690,00 €
			Menuiseries logements communaux	4 330,00 €
			Achat immeuble SN AJC 24 + honoraires + menuiseries + chauffage	67 506,00 €
2018	53 597,00 €		Voirie	18 709,00 €
			Tableau numérique école 2ème classe	8 033,00 €
			2ème tranche aire de jeux	3 360,00 €
			Changement lampes éclairage public économie d'énergies	6 162,00 €
			Karcher, débroussailleuse, borne Wifi, coffret défibrillateur	2 887,00 €
			Réfection WC et urinoir école, menuiseries logements communaux	5 679,00 €
2019	Le compte administratif n'est pas encore établi			

Total Général 733 846,00 €

Soit une dépense moyenne annuelle sur 5 ans de 146 769 €.

Les services communaux

CANTINE

- repas enfant 2,40 € (tarif unique)
- repas adulte 3,00 €

Facturation fin de mois par la mairie

GARDERIE

- 1,20 € le matin
- 1,80 € le soir (incluant le goûter)

Facturation fin de mois par la mairie

PHOTOCOPIES

- 0,30 € la feuille noir et blanc
- 0,50 € la feuille couleur
- 0,50 € le recto/verso

Format A4 et A3

Les tarifs communaux

La salle municipale

Mode de location	Personnes domiciliées sur la commune	Personnes non domiciliées sur la commune
Week-end	150,00 €	200,00 €
Caution	50,00 €	50,00 €

Une attestation d'assurance est exigée à la location ainsi que la signature d'une convention de mise à disposition de la salle.

Les concessions de cimetière

CONCESSION CIMETIERE (à perpétuité)	
130 €	Concession simple pour 2
260 €	Concession double pour 4

Le colombarium

Le Colombarium actuel étant complet, un nouveau monument de 12 cases est à l'étude et devrait être réalisé en 2020

Les services publics

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

Merci de bien vouloir les respecter...

Tél. : 05 53 50 62 80

Fax. : 05 53 50 66 80

E-mail : mairie.peyrignac@wanadoo.fr

Site internet : www.mairie-peyrignac.fr

Jours d'ouverture	Matin	Après-midi
Lundi	9h00 - 12h00	13h30 - 17h30
Mardi	8h30 - 12h00	Fermé
Mercredi	Fermé	
Jeudi	8h30 - 12h00	Fermé
Vendredi	8h30 - 12h00	13h15 - 16h30
Samedi	Permanence Mr Le Maire de 9h00 à 12h00	

OPÉRATIONS DIVERSES



La Participation citoyenne : de quoi s'agit-il ?

À la demande de la gendarmerie de Terrasson, nous avons adressé par mail des messages à la population pour recruter des bénévoles susceptibles de participer à cette opération consistant à sensibiliser les habitants de la commune et à les associer à la protection et à la tranquillité de leur quartier afin d'éviter toutes formes de délits.

Pour ce faire, il s'agit d'encourager la population à adopter une attitude solidaire et vigilante et d'informer au besoin les forces de l'ordre de tout fait particulier qui peut paraître anormal par le biais des délégués de quartier. La méthode consiste à établir un lien régulier et de confiance entre les habitants d'un quartier, les élus, les membres de l'équipe citoyenne et les représentants de la force publique.

En renforçant par ce biais les solidarités de voisinage, cela permet d'accroître la réactivité des forces de sécurité prévenues rapidement par les habitants qui servent de relais auprès des forces de police qui ont donné leur accord pour cette mission de vigilance dans leur quartier.

Un protocole d'accord a été signé en mairie le 23 octobre 2019 par le sous-Préfet de Sarlat, le Commandant de gendarmerie de la Dordogne et le Maire.



Le défibrillateur en manque d'opérateurs

Comme chaque année, nous avons organisé le samedi 14 décembre avec le centre de secours du Lardin un stage de remise à niveau à destination des opérateurs répertoriés pour utiliser le défibrillateur. Nous lançons également et surtout un appel pour recruter de nouveaux membres car certains abandonnent le plus souvent en raison de l'âge, ce que l'on peut comprendre. Or depuis quelques années, la liste rétrécit et malgré nos appels pressants, nous ne trouvons pas de nouveaux intervenants. On appelle cela, paraît-il, la crise du bénévolat !

Pourtant, en dehors de cette matinée annuelle de remise à niveau, il est rarement (fort heureusement) fait appel aux opérateurs figurant encore sur la liste jointe au présent bulletin. En fait l'appareil n'a servi qu'une fois en une dizaine d'année depuis que nous l'avons installé.

Il n'est pas trop tard pour vous manifester car nous pouvons toujours participer aux matinées de formations dispensées dans les communes voisines. Qu'on se le dise ...



Gestion de la station d'épuration, de relevage et des espaces attenants

Comme vous le savez, la compétence assainissement a été prise au 1^{er} janvier 2018 par la Communauté de communes, sur le papier pour ce qui nous concerne puisque les travaux d'entretien des installations sont réalisés depuis fort longtemps aux frais de la commune. Comme si cela ne suffisait pas et pendant deux ans, c'est à dire jusqu'à la fin de l'année 2019, c'est notre personnel qui a continué, aux frais de la commune, à effectuer ces opérations d'entretien de la station et de la pompe de relevage située au lavoir ainsi que le fauchage de l'aire où est implantée la station et de la coupe périodique des roseaux.

Il était convenu que nous serions remboursés à compter du 1^{er} janvier 2020. Or, le terme remboursé n'est pas exact et c'est plutôt le terme *aumône* qui s'impose puisque cet entretien effectué chaque lundi matin et jeudi après-midi plus les travaux de nettoyage des espaces nous seraient remboursés sur la base symbolique de 66 heures par an ! Ce temps ne prend en compte en fait que les allers et retours à la station pendant les 52 semaines de l'année sans exécuter la moindre tâche annexe sauf quelques heures de nettoyage du terrain.

Comme nous n'en sommes pas encore réduit à faire de la mendicité, nous avons refusé cette aumône et n'accepterons donc pas de signer quelque convention que ce soit sur ces bases ni d'effectuer, en l'état actuel, le moindre travail à ce titre à compter du 1^{er} février 2020 pour laisser un peu de temps à la réflexion. Dans l'attente d'une solution, un décompte horaire a été effectué par nos soins, à prendre ou à laisser. La morale de l'histoire est que c'est facile de prendre des compétences et de les faire assurer par les camarades.



Modalités de recherche d'emploi par les jeunes de 16 à 25 ans

L'équipe de la mission locale du Périgord noir se tient à votre disposition pour toutes les questions liées à l'information, l'orientation, la formation et l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans qui ne sont plus scolarisés afin de mettre le pied à l'étrier de l'emploi.

A cet effet, des permanences sur les cantons du Terrassonnais (Centre de ressources face à la gare à Terrasson, Relais des services publics de Montignac, Centre social de Thenon et Mairie d'Hautefort) sont organisées et pour tout renseignement ou/et démarche il vous suffit de prendre rendez-vous au **05 53 50 82 44**.

QUELQUES DONNÉES CHIFFRÉES COMMUNALES ÉTABLIES SUITE AU RECENSEMENT DE POPULATION COMPARÉES AUX MOYENNES DÉPARTEMENTALES OU NATIONALES

- 7 habitants ont plus de 90 ans contre 3 en 2011, sans oublier notre centenaire de 105 ans.
- 40 % de la population est diplômée du baccalauréat contre 38 % pour la Dordogne.
- 334 : nombre de logements à Peyrignac contre 109 en 1968.
- 85 % de logements ont 4 pièces et plus contre 60 % pour la France.
- 75 % : part des propriétaires à Peyrignac contre 58 % en France.
- 925 € : prix moyen au m² des logements à Peyrignac contre 964 € en Dordogne.
- 78 % : taux d'activité à Peyrignac contre 73 % en Dordogne.
- 43 % : part des foyers imposés sur le revenu à Peyrignac contre 44 % en France.
- 285 979 € : total de l'impôt sur le revenu payé par les Peyrignacois en 2018.
- 152 641 € : part communale sur le foncier et la taxe d'habitation payée sur la commune.

LE POINT DE VUE SYMPA D'UN TOURISTE DE PASSAGE SUR LA COMMUNE (reçu sur le site le 29/08/2019)

« Monsieur le Maire,

C'est avec un grand plaisir que je me permets de vous adresser ce mail car j'ai passé une semaine dans votre village et découvert les alentours de la région, nous étions chez des amis. Votre village est splendide, bien entretenu et que dire du feu d'artifice auquel nous avons assisté dimanche soir après une petite restauration lors de la fête. Félicitations à vous et à votre municipalité. Cordialement. »

QUELQUES RÈGLES DE BON VOISINAGE À RESPECTER

Le débroussaillage : L'article L131-10 du code forestier stipule qu'«on entend par débroussaillage (...) les opérations de réduction des combustibles végétaux de toute nature dans le but de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies. Ces opérations assurent une rupture suffisante de la continuité du couvert végétal. Elles peuvent comprendre l'élagage des sujets maintenus et l'élimination des rémanents de coupes.»

L'arrêté préfectoral du 14 mars 2013 validant le règlement relatif à la protection contre l'incendie dans le département de la Dordogne énumère dans son titre III les obligations relatives au débroussaillage.

Ainsi, pour toutes les constructions situées en zones boisées ou à moins de 200 mètres de ces zones, le propriétaire doit assurer le débroussaillage 50 mètres autour de ses constructions et 10 mètres de part et d'autre des chemins d'accès. Ces obligations de débroussaillage s'appliquent aussi dans les lotissements, les campings, les zones urbaines et aux abords de certaines voies routières et voies ferrées et des lignes électriques.

Feu de végétaux : L'arrêté préfectoral du 14 mars 2013 validant le règlement relatif à la protection contre l'incendie dans le département de la Dordogne interdit les feux du 15 février au 10 mai et du 15 juin au 15 octobre à l'intérieur des bois, forêts, plantations, reboisements et landes jusqu'à 200 mètres de ces terrains. Cette interdiction est aussi valable pour tout ce qui crée des flammes, comme les barbecues.

Les chiens errants : Selon l'article L 211-23 du code rural, est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres.

Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse. Par arrêté municipal du **14 décembre 2009** les chiens doivent être tenus en laisse et identifiables et les déjections sont interdites sur la voie publique.

Réglementation sur les bruits de voisinages : L'article 20 de l'arrêté préfectoral du 17 mai 1999

édicte que : « Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils thermiques ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30.

Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.

Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00. »

L'élagage : Les articles 671 à 673 du Code civil relatifs à la réglementation sur l'élagage stipulent que lors de la pousse des arbres et des végétaux, il faut élaguer pour assurer leur entretien régulier et sécuriser les infrastructures, le voisinage et les usages alentours.

Les principaux points de réglementation :

- Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin, au niveau de la limite séparatrice.

- Le voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent, mais il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice même si l'élagage risque de provoquer la mort de l'arbre.

Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire.

PAYFIP : la nouvelle offre de paiement en ligne

La plupart des collectivités locales vont être tenues de proposer à leurs usagers une solution de paiement en ligne. Cette nouvelle offre de paiement à l'étude actuellement à Peyrignac, s'adaptera aux loyers commerciaux, loyers hors prestations familiales, location de salles, cantine et garderie hors prélèvement.

L'offre PAYFIP laisse à chaque usager le choix entre un paiement par carte bancaire, ou un système de prélèvement unique.

L'usager disposera ainsi d'une offre souple lui permettant de payer à n'importe quel moment (soir, week-end et jours fériés compris), de n'importe où (France ou étranger) et sans frais.

C'est un service sécurisé et gratuit disponible 24h/24 et 7 jours/7, moins de chèques et d'espèces, sans déplacements ni coûts d'affranchissement.

NOËL DES ENFANTS DE LA COMMUNE

Comme chaque année, le père Noël communal a apporté dans sa hotte une surprise aux enfants de moins de trois ans. Cette distribution a eu lieu le vendredi 20 décembre lors du goûter de Noël mais malheureusement, peu de parents se sont manifestés pour venir récupérer les cadeaux.

Nous vous rappelons que vous pouvez venir en mairie récupérer les paquets avant le 31 janvier.

Passé cette date, les présents seront remis à une association.



Club Intercommunal de l'Amitié

Après des vacances très ensoleillées, notre Club a repris son petit bonhomme de chemin.

Voyage dans le Morbihan : du 23 au 28 septembre, 8 personnes du Club étaient présentes.

Anniversaires des mois de juillet, août et septembre : le 25 septembre. Il s'est déroulé en l'absence d'Anne-Marie. C'est Bernadette Lagorce qui a assumé cette tâche parfaitement. Une trentaine de personnes y ont participé. Après les jeux de Société : Scrabble, Triominos, Belote... nous avons dégusté les pâtisseries apportées par nos adhérents et soufflé les bougies. Bel après-midi d'automne !!

Grand Rassemblement de la Fédération Départementale des Aînés Ruraux : le 4 octobre dans la salle de la Filature à Périgueux, 23 personnes s'étaient déplacées. Très sympathique, repas dansant, belle ambiance comme chaque année.

Sortie à St Emilion et repas spectacle au Grain de Folie à Artigues-près-Bordeaux : le 10 octobre. En matinée visite en petit train des vignes et d'une cave troglodyte, puis repas-cabaret au Grain de Folie. Une quarantaine de personnes était présente et s'est régalée.

Loto de la Solidarité : le 19 octobre, le succès était au rendez-vous. Nous remercions tous les sympathiques donateurs, artisans, commerçants et adhérents qui, grâce à leurs dons, ont permis de satisfaire les « petits et grands » heureux gagnants ; notre club a de nouveau contribué à l'achat des lots à hauteur de 500 euros.

Repas de châtaignes le 3 novembre nous avons 116 personnes présentes. Je remercie toutes les personnes qui se sont dévouées : en premier lieu au piano Anne-Marie et Josette aidées de Pépète, Eliane, Bernadette Lagorce, puis Daniel notre dévoué régisseur, Aimé et ses acolytes pour aller chercher les châtaignes, sans oublier toutes les adhérents(es) qui nous ont aidés à installer les tables, à servir etc. A cette occasion nous avons eu le plaisir de convier un groupe de conteurs « Dis, écoute, voir » des environs d'Hautefort afin d'animer notre repas. Belle prestation très appréciée par toutes et tous.

Sortie chez nos Amis du Club de Ladornac le 20 novembre : nous étions une vingtaine de personnes à nous déplacer. Comme chaque année, nous avons été très bien reçus. Le nouveau Président Francis Japiot aidé de Gérard Perrin nous ont présenté la Fédération de Scrabble ; nous avons tous pu jouer avec curiosité et bonheur !! Conquis, très intéressés, peut-être pourrions-nous envisager de créer une section « Scrabble » au sein de notre club en 2020 !?...

Sortie « Autour de Noël » à St Privat en Corrèze le 6 décembre : repas gastronomique et festif animé par un « chœur d'hommes » et en fin de journée chacun est reparti avec une dinde prête à cuire pour les fêtes. Concept très original !!

Anniversaires du mois le 27 novembre : une trentaine de personnes présentes. Après avoir projeté quelques vidéos sur grand écran, nous avons remis la somme globale de la recette de notre Loto de la Solidarité du 19 octobre, soit 1 200 €. Elle a été distribuée, à part égale à chaque représentant des associations : les Restos du Coeur, l'A.F.M le Téléthon et l'école primaire de Peyrignac. A l'issue de cet après-midi, nous avons partagé des pâtisseries et le dernier pot de l'amitié de l'année 2019.

Nous vous souhaitons à toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'année et une belle année 2020.

Amicale laïque **Amicale Laïque**

Peyrignac

L'année 2019 s'est terminée de façon active et festive avec le repas mique (dont la moitié des bénéfices est redistribuée à l'école) et le traditionnel marché de Noël.

Encore une fois, ces deux manifestations n'auraient pu avoir lieu sans l'implication de nos bénévoles, sans le prêt de matériel de diverses associations : comité des fêtes de Peyrignac, Centre social de Thenon, Amicale de la Bachelierie et sans le soutien de la mairie ni la participation des habitants du village.

Nous souhaitons que 2020 commence sous les mêmes auspices avec le loto de l'école le 1er février 2020 et un exposition d'aquariophilie fin du premier trimestre (date à confirmer).

Par ailleurs, si vous avez pris de bonnes résolutions pour cette nouvelle année, il reste quelques places disponibles au sein de nos activités sportives : pilates, circuit training et badminton !

L'équipe de bénévoles de l'Amicale laïque vous souhaite une très bonne année 2020 !



L'aéromodélisme de Peyrignac

Le 23 mai 2020 : interclub d'aéromodélisme sur le terrain de Saint-Rabier (grand coderc)

Les 18 et 19 juillet 2020 : grand meeting international d'aéromodélisme sur le terrain de Saint-Rabier (grand coderc)



Peyri'quad Evasion

L'association Peyri'quad Evasion vous souhaite une bonne et heureuse année 2020, joie, bonheur et santé.

Contact : Alain Rouland.



"La troupe de Théâtre de Peyrignac s'est recrée sous une nouvelle association "Tout est permis".

Les enfants de notre troupe font les répétitions avec les enfants de l'Amicale laïque du Lardin pour le plus grand bonheur de tous. Nous avons la chance d'avoir des enfants enthousiastes et assidus ! Dommage que nous ayons peu d'enfants issus de Peyrignac mais nous espérons qu'ils reviendront vers nous l'an prochain, le but étant de proposer une activité culturelle ouverte à tous.

Quant à notre troupe adulte, nous répétons dans la bonne humeur, avec beaucoup de fous rires et avec nos nouvelles recrues qui ont hâte de monter sur scène !

Nous ferons notre représentation le samedi 18 mars où nous vous présenterons de nouvelles pièces de théâtre adultes et enfants avec des pièces plus modernes et toujours dans le registre comique pour vous permettre de passer une bonne soirée de détente. Une autre représentation aura lieu au Lardin le vendredi 24 mars avec un spectacle un peu différent qui intégrera la section zumba et danse de l'Amicale laïque du Lardin en plus d'une partie de notre spectacle théâtre.

Nous espérons que vous serez nombreux à venir nous voir jouer et nous encourager sur la scène, en tout cas nous mettrons tout notre cœur pour vous présenter un beau spectacle de distraction."



AMAP de Peyrignac

Lancée à la rentrée scolaire 2019, l'Amap de Peyrignac propose la distribution hebdomadaire de produits fermiers pré-payés à une quinzaine de familles du village et alentours.

Les Amap (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) regroupent des citoyens soucieux de la qualité de leur alimentation, du lien avec la terre et les paysans, du respect de l'environnement.

Pré-payant directement les produits auprès des producteurs, ces derniers les livrent à date fixe sur une période donnée renouvelable, les Amapiens s'engageant en retour à assurer les permanences de distribution.

Les distributions Amap de Peyrignac ont lieu **les samedis de 10h30 à 11h30 dans la cour de l'école** 5 producteurs locaux y livrent des **légumes, des oeufs, des poulets, du miel, du veau et du boeuf**, quasiment tous certifiés Bio.

Renseignement et souscription : 07 72 36 02 96 (prochaine période : Mars-Mai 2020),
amap-peyrignac@laposte.net



Comité des fêtes

Comme précédemment depuis une vingtaine d'années, le comité des fêtes a animé la commune chaque vendredi soir de l'été avec les traditionnels marchés de producteurs. Cette manifestation bien ancrée dans le paysage estival recueille toujours autant de monde à telle enseigne que certains soirs la cour d'école était très limitée.

A la différence des formules d'un ou deux marchés l'été organisées ici ou là et qui se multiplient autour de nous sans aucun label, chacun sait que notre marché a lieu chaque vendredi et que les produits proposés sont de qualité qui donne droit à l'appellation agréée « marché de producteurs » par la chambre d'agriculture. Au niveau des animations, nous fonctionnons avec les mêmes groupes qui ont fait leurs preuves au fil des ans et il y en a pour tous les âges. Nous ne remercions jamais assez les bénévoles qui se dévouent pour installer et désinstaller les équipements et chaque vendredi tenir les stands d'accueil du public, de frites, la buvette, la cuisson etc...

Fin août, la traditionnelle fête au village a connu quelques adaptations puisqu'il n'est plus possible de trouver d'auto tamponnantes « dans nos campagnes », les propriétaires préférant les installer pour l'été dans les lieux de villégiature, sites touristiques et bords de mer et ainsi de monter et démonter une seule fois au lieu de faire cette opération chaque week-end.

Le concours de pétanque a ouvert la fête avec une soixantaine de participants soit une trentaine d'équipes, comme les années précédentes avec des lots plus attractifs. En soirée, l'opération « moules frites » a été reconduite.

Par contre, le programme du dimanche a été entièrement renouvelé et le vide grenier abandonné bien sûr. En matinée, les confréries du secteur sous l'égide du « miel et des abeilles » ont défilé et assisté à la messe dans le magnifique parc du château célébrée avec le concours de la chorale de La Bachellerie. A l'issue de l'office, trois intronisations ont eu lieu : Mme STEAD Frances, la propriétaire du château, Mr l'abbé Alain Bernard ANGA MBASSOA et Annie PEDENON qui se sont engagés à œuvrer pour la cause de la confrérie : la protection des abeilles indispensable à l'équilibre de la nature.

La principale nouveauté a été l'organisation sur la journée de dimanche d'un « marché de la gourmandise et de l'artisanat d'art » qui a connu un franc succès pour la première année avec une quarantaine d'exposants, ce qui dépasse les objectifs fixés pour cette première manifestation originale appréciée des exposants qui se sont engagés à revenir et du public de connaisseurs. En soirée, le feu d'artifice est toujours aussi suivi par un nombreux public de fidèles.



Depuis quelques années, les effectifs du HBCVV se maintiennent aux environs de 150 licenciés, répartis sur 11 équipes engagées dans différentes compétitions, s'y ajoute les baby et - 9 mixtes ainsi que l'équipe Loisirs qui évolue toujours en championnat avec les clubs de Corrèze.

Notre club familial reste attractif grâce au travail mené de la part de nos bénévoles. Notre dynamisme et la poursuite de nos différents projets club, font que le handball de Montignac se porte bien !

Notre école de hand maintien son label « Argent » de la FFHB.

Les Séniors filles, en championnat Pré-National pour l'équipe 1 et en championnat Bi-départemental pour la 2, maintiennent leur place de classement.

Les Seniors garçons ont repris le chemin des filets après une année d'absence.

Chez les jeunes, nous nous réjouissons du maintien d'une équipe filles et d'une équipe garçons pour chaque catégorie, des moins de 11 au moins de 18 ans. Les résultats sportifs sont corrects, non pas par manque de qualité, mais pour certaines catégories par manque d'effectif et donc de rotation sur les matches.

La qualité est là dans la plupart de nos effectifs, mais pas encore suffisante pour inquiéter les « grands clubs » ...

Pour clôturer la saison 2019/2020, le club fêtera ses dix ans d'existence le week-end du 30/31 mai sur l'espace du Bleufond de Montignac et proposera diverses animations.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez nous joindre par mail sur l'adresse : 6024045@ffhandball.net ou via la page facebook : Handball Club Vallée Vézère - HBCVV.

LA BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE



L'exposition « Le loup », fut l'événement marquant du 2^{ème} semestre 2019. Prêtée par la Bibliothèque Départementale Dordogne-Périgord et organisée en partenariat avec l'école primaire de Peyrignac, elle permit en novembre à tous les élèves du regroupement pédagogique de découvrir l'univers de ce carnivore de retour aujourd'hui dans des lieux où il avait disparu. Encadrés par une équipe de bénévoles, des ateliers de théâtre, dessin, jeux et un coin lecture ont été fort appréciés par les enfants et l'équipe enseignante. Encore merci à Annie, Claire, Nicole et Samuel sans qui cette manifestation n'aurait pas eu un tel succès.

Les adultes ne furent pas oubliés. Une dictée sur le thème du loup leur fut proposée. « Le Loup et le Chien », une fable de Jean de la Fontaine, mit à rude épreuve les 33 participants. Aussi, le goûter offert après la dictée fut d'un grand réconfort aux neurones fortement sollicités !

La traditionnelle dictée du Certificat d'études sera de retour au printemps 2020. Elle est fixée au samedi 28 mars à 15h00 à la salle des fêtes. A vos agendas !

« Le Prix des lecteurs d'Étranges Lectures », programmé à nouveau cette année à Peyrignac, a débuté en décembre. Il consiste à lire cinq livres de littérature étrangère et à voter pour le livre qui a été préféré par le lecteur. Le titre qui l'emporte par les votes de la trentaine des bibliothèques de la Dordogne participantes sera lu lors de la saison Étranges lectures 2020-2021 dans une commune tirée au sort par la BDDP, organisatrice de ces événements. Les 5 pays présents cette année sont l'Algérie, l'Allemagne, la Belgique, la Somalie et le Sri Lanka. La clôture du vote étant fixée au 30 avril 2020, il n'est pas trop tard pour y participer. Cette année est en effet un bon cru.

La bibliothèque est ouverte le lundi de 14 h à 17 h. Le jeudi de 9 h 30 à 12 h 30 et le 1^{er} samedi du mois de 10 h à 12 h. N'hésitez pas à y venir et demander des livres que souhaiteriez lire. Nous ferons tout notre possible pour répondre à votre demande.

Annie, Brigitte et Dominique, bénévoles à la bibliothèque, vous souhaitent une bonne et heureuse année....bien sûr littéraire !



↑ Dictée
 'Le loup et le chien'
 (pas fachoche du tout!)

AMAP
 Distribution des légumes

↓ Club des Aînés
 Section marche



La Ferme de Jeannot
 FROMAGES FRAIS FERMIERES
 1 chemin de la vergne - 24210 - PEYRIGNAC
 06 15 60 26 84

Les Compagnons Réunis
 Association
 de Gardiens de Patrimoine
Georges LAFAYE
 Gérant
 ZA "Les Chassolines"
 24210 LA BACHELLERIE
 Tél : 05 52 51 86 22
 Fax : 05 52 51 86 22

Pizzeria - Resto - Café concert
Le marquee
 Pizzeria - Resto - Café concert
Chemin de la Nuelle 24210 Peyrignac

05 52 51 86 22



CELINE

Coiffure à domicile

Tél. : 06.89.04.06.14

24210 PEYRIGNAC

www.coiffeuse-domicile-dordogne.fr/



Tél. : 05 53 50 63 39

EPICERIE PEYRIGNACOISE

Laëtitia REY

Epicerie – Produits frais

Pain – Gaz – Tabac

Livraison – Presse

Point Poste

24210 PEYRIGNAC

Tél. :

05.53.50.70.19



ROULAND Daniel

Tous travaux de plâtrerie
Maçonnerie - Peinture

Artisan

Portable : 06.09.87.44.19

La Bonnelle - 24210
PEYRIGNAC



Camping La Garenne

Peyrignac Dordogne Périgord

Location et vente chalets, mobil home

Parcelle à l'année

Repas de famille avec hébergement

Ouvert à l'année

Tél. : 05.53.50.57.73

AU TARAVELOU

Vendredi midi : repas à thèmes

Repas de groupe toute l'année

Bar - Restaurant

24210 Peyrignac

06 22 09 61 41 / 05 53 50 80 99



Ludovic BOULINGUEZ

réalisés POUR VOUS : vos travaux de rénovation
ou de création de salle de bain, vos travaux
de plomberie. Devis gratuit et rapide.

Lala
24210 PEYRIGNAC

06.89.49.06.23



malg.boulinguez@wanadoo.fr

Ludovic BOULINGUEZ
Artisan qualifié

malg.boulinguez@wanadoo.fr



Ambulance Vsl Taxi

Route de Robinson

Lieu dit les Magoberts

24210 PEYRIGNAC

Tel: 05 53 50 20 17

SARL ROULAND



Menuiserie Electricité Placoplâtre Isolation

24210 PEYRIGNAC

Port. 06 22 19 41 97

sarlrouland@yahoo.fr



Panneaux, Enseignes, Let-
trage, Découpe Numérique,
Cartes de visite, Flyers, Décor
véhicules...

Créations tous supports

06 81 95 86 07

La Brousse - 24210 PEYRIGNAC

www.signea.fr - signea24@orange.fr